

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel
Question écrite n° 31180

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fonctionnement de l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. En avril 2006 a été créé officiellement l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. Cette création a d'emblée été bien accueillie par les professionnels. Malheureusement, le mode de fonctionnement actuel de l'ordre et le montant des cotisations obligatoires exigées ont donné lieu à une flambée de résistance exprimées essentiellement par les kinésithérapeutes salariés. La situation est de plus en plus tendue. Dans toute la France, des kinésithérapeutes se heurtent à l'ordre. Face à ce malaise, il apparaît opportun de tout remettre à plat. Dans cette perspective, il lui demande d'organiser un Grenelle de cette profession qui remettrait tout le monde autour d'une table de négociation et permettrait de dégager un consensus pour sortir de la crise.

Données clés

Auteur: M. Alain Ferry

Circonscription: Bas-Rhin (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 31180 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé: Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8131 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)